

Duplicata

RECEPISSE DE DEPOT

GREFFE DU
TRIBUNAL DE COMMERCE
DE BAR LE DUC

1 Rue François de Guise
55000 BAR LE DUC
Fax : 03.29.45.10.10
Minitel 3617 INFOGREFFE Internet : www.infogreff.fr
Tél : 03.29.79.09.39

FIDUCIAIRE DE REVISION ET D'EXPERTISE
29 BOULEVARD DE LA ROCHELLE
55000 BAR LE DUC

V/REF :

N/REF : 84 B 41 / 2005-A-355

Le Greffier du Tribunal de Commerce DE BAR LE DUC certifie qu'il a reçu le 17/05/2005,

P.V. d'assemblée du 28/02/2005

- Modification de la composition du conseil d'administration
- Changement de président-directeur général

P.V. du conseil d'administration du 28/02/2005

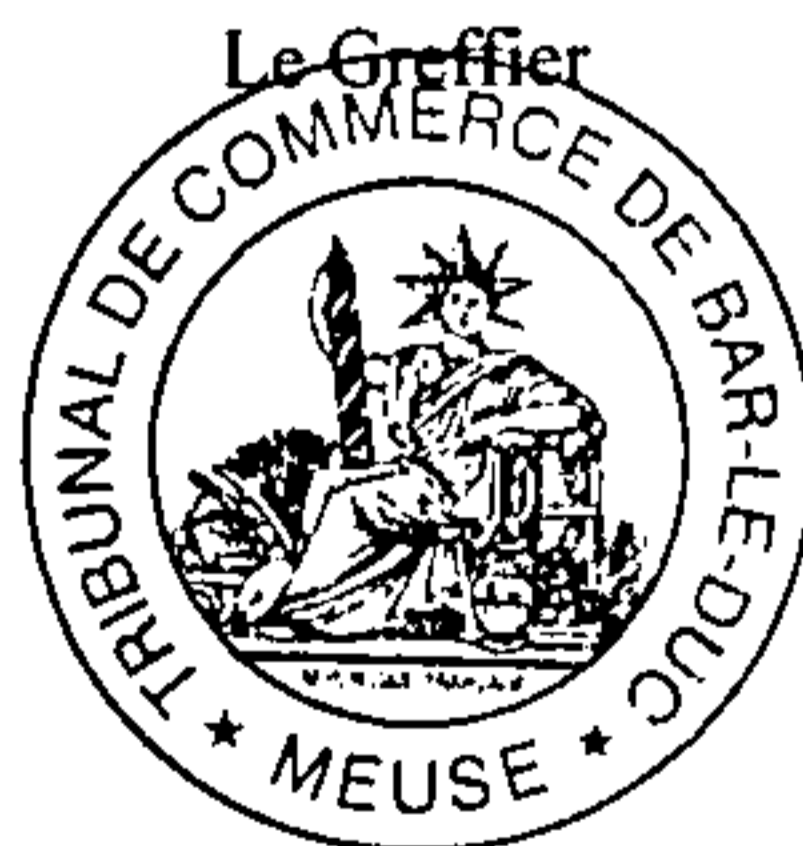
Concernant la société

FIDUCIAIRE DE REVISION ET D'EXPERTISE
Société anonyme
29 BOULEVARD DE LA ROCHELLE
55000 BAR LE DUC

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2005-A-355 le 17/05/2005

R.C.S. BAR LE DUC 330 252 693 (84 B 41)

Fait à BAR LE DUC le 17/05/2005,



FIDUREX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 600 000 EUROS

SIÈGE SOCIAL : 29 BOULEVARD DE LA ROCHELLE

55000 BAR LE DUC

330 252 693 RCS BAR LE DUC

EXTRAIT DU PROCES VERBAL D'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
EN DATE DU 28 FÉVRIER 2005

L'an deux mille cinq,

et le vingt-huit février, à dix-huit heures ,

les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire au siège social, sur convocation faite par le conseil d'administration par lettre simple en date du 11 février 2005.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par chaque membre de l'assemblée en entrant en séance.

Monsieur Claude FELIX préside la séance en sa qualité de président du conseil d'administration.

Monsieur Daniel FELIX et Monsieur François PETITJEAN , les deux actionnaires, présents et acceptants, représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix, sont appelés comme scrutateurs.

Monsieur Christophe PETITJEAN est choisi comme secrétaire.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par les membres du bureau, permet de constater que les actionnaires présents, représentés ou ayant voté par correspondance, possèdent les 5 000 actions composant le capital, soit plus du quart des actions ayant droit de vote.

En conséquence, l'assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement.

L'assemblée générale constate que Monsieur Jean Claude BAZART, commissaire aux comptes, a été régulièrement convoqué par lettre recommandée avec accusé de réception en date du 11 février 2005.

Monsieur le président dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

- la feuille de présence à l'assemblée,
- les copies des lettres de convocation,
- la copie et les récépissés postaux de la lettre recommandée de convocation adressée au commissaire aux comptes,
- l'inventaire des valeurs actives et passives de la société, le bilan, le compte de résultat et l'annexe de l'exercice clos le 31 août 2004,
- le rapport de gestion du conseil d'administration,
- le rapport du président sur le fonctionnement du conseil et sur les procédures de contrôle interne,
- le tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices,
- les rapports du commissaire aux comptes,
- le texte des résolutions proposées.

Puis Monsieur le président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, le rapport de gestion du conseil d'administration, les rapports du commissaire aux comptes, la liste des actionnaires, le texte des résolutions proposées, ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Monsieur le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport de gestion du conseil d'administration et du rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice clos le 31 août 2004,
- Lecture du rapport du président sur le fonctionnement du conseil d'administration et le contrôle interne,
- Rapports du commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 août 2004, sur le rapport spécial du Président et sur les conventions visées aux articles L.225.38 et suivants du code de commerce,
- Approbation des comptes annuels et des éventuelles conventions,
- Quitus aux administrateurs,
- Affectation des résultats,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

Monsieur le président présente le rapport de gestion du conseil d'administration. Puis il fait donner lecture des rapports du commissaire aux comptes.

Enfin il déclare la discussion ouverte.

Personne ne demandant la parole, Monsieur le président met successivement aux voix les résolutions suivantes :

.../...

QUATRIÈME RESOLUTION

L'assemblée générale, prend acte de la démission de Monsieur Claude FELIX de ses fonctions d'administrateur et de Directeur Général de la société, lui adresse ses regrets et ses vifs remerciements.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité, Monsieur Claude FELIX s'étant abstenu de participer au vote.

CINQUIÈME RESOLUTION

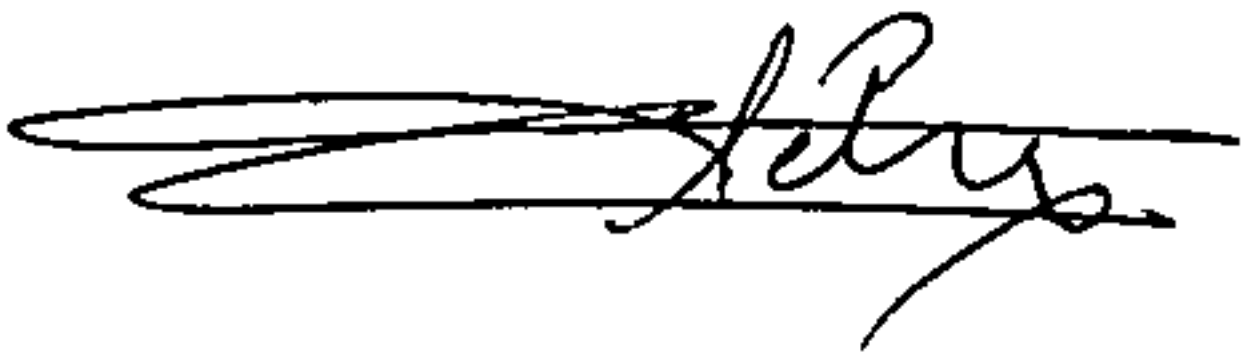
L'assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

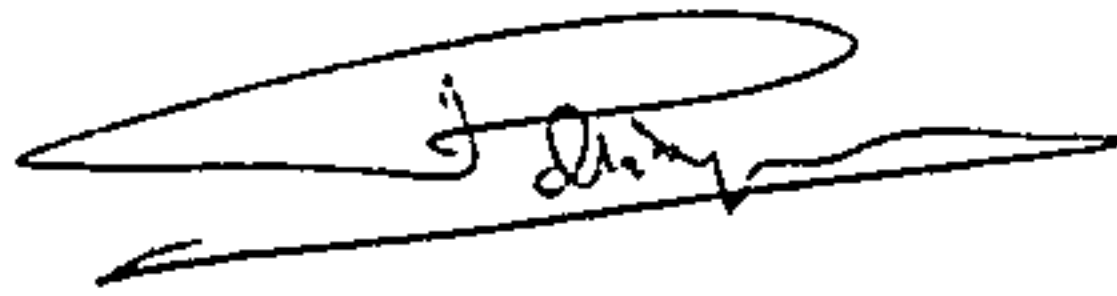
L'ordre du jour étant épuisé, et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès verbal qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau.

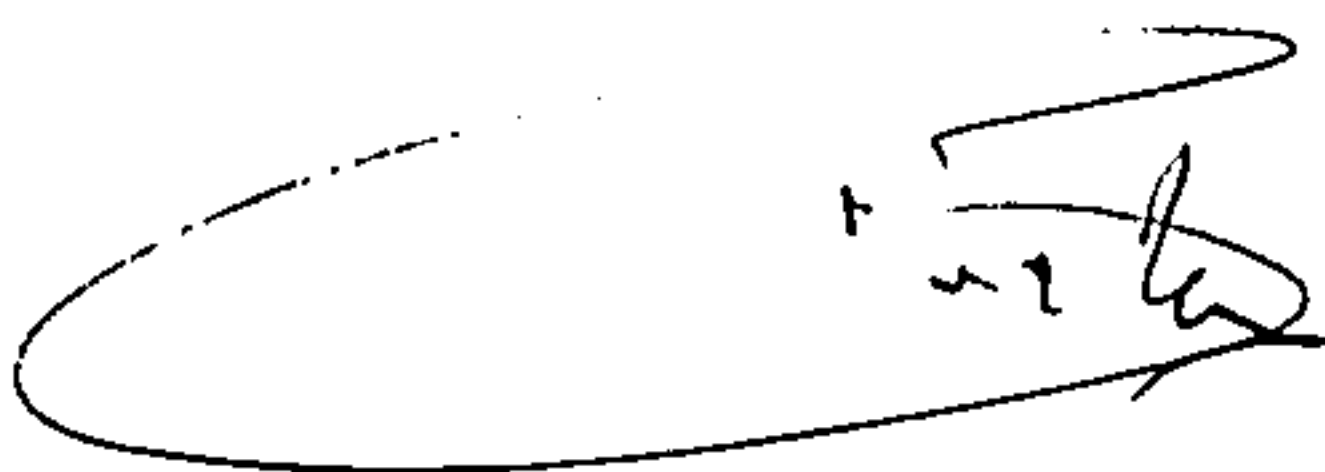
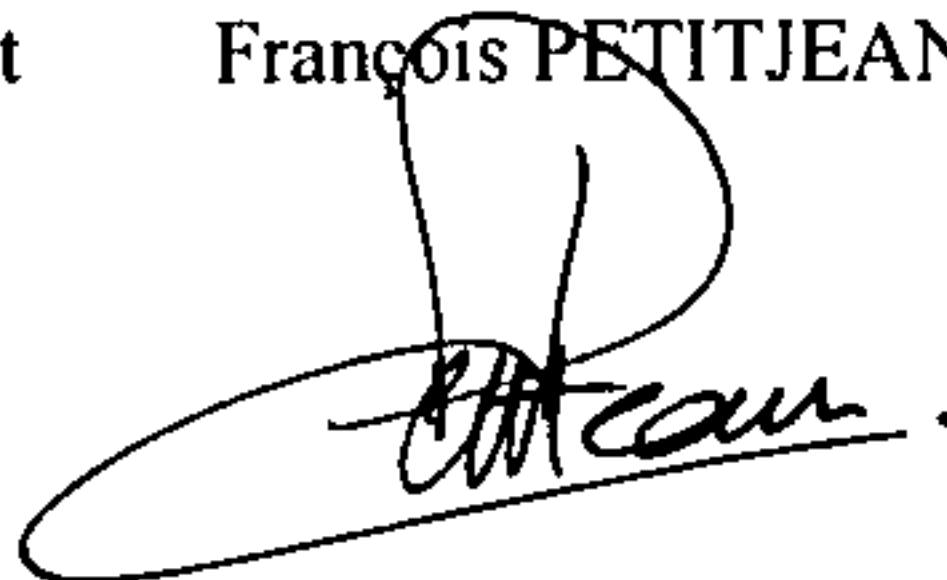
Le Président Claude FELIX



Le Secrétaire Christophe PETITJEAN



Les Scrutateurs : Daniel FELIX et François PETITJEAN

SOFIRAL,
93, rue des Quatre Eglises 54000 NANCY
Tél. 03 83 85 03 40

"DEGRÉS TRENTE-TROIS"

Société civile au capital de 500 €.
Siège social : 11B, rue du Parge 55100 MARRE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à MARRE du 29 mars 2005, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Dénomination sociale : "Degrés trente-trois".
Forme sociale : Société civile.

Siège social : 11B, rue du Parge 55100 MARRE.

Objet social : La propriété, l'acquisition, la construction, l'aménagement, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis ou non, dont elle pourrait devenir propriétaire, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.

- Le cautionnement hypothécaire ou non, des prêts qui pourraient être souscrits personnellement par les associés en vue de la réalisation de l'objet social.

- éventuellement et exceptionnellement l'alléation du ou des immeubles devenus inutiles à la société, au moyen de vente, échange ou apport en société, et généralement toutes opérations quelconques pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet ci-dessus défini, pourvu que ces opérations ne modifient pas le caractère civil de la Société.

Durée de la société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au registre du commerce et des sociétés.

Capital social : 500 €.

Gérance : Monsieur Nicolas HERGOTT demeurant au 11B, rue du Parge 55100 MARRE.

Cession de parts sociales : librement transmissibles qu'entre associés. elles ne peuvent être cédées à d'autres personnes qu'avec le consentement de la société exprimé à la majorité des 3/4 des parts sociales.

Immatriculation de la Société au Registre du Commerce et des sociétés de VERDUN.

La Gérance.

Sylvain SARCELET Maître en Droit - DSN PARIS II
Notaire, Successeur de Me MARTIN
9, Place du G^e Leclerc BP80
51801 Ste MENEHOULD Cedex

AVIS DE CESSION

I. Suivant acte reçu par Maître Sylvain SARCELET, Notaire à SAINTE-MENEHOULD (Meuse), le 19 Novembre 2004, enregistré à SAINTE-MENEHOULD, le 12 janvier 2005, bordereau n°2005/15, case n°13, la société dénommée SNC HERY-PERRIN, Société en Nom Collectif, au capital de 10.000 €, ayant son siège social à VERDUN (Meuse) 4, rue Saint Paul, identifiée sous le numéro SIREN 430 020 990 au RCS de VERDUN.

A CEDE A la Société dénommée SELARL PHARMACIE SAINT PAUL, Société d'exercice libéral à responsabilité limitée, au capital de 40.000 €, ayant son siège social à VERDUN (Meuse) 4 rue saint Paul, identifiée sous le numéro SIREN 480 143 908 au RCS de VERDUN.

Un fonds de commerce d'officine de pharmacie sis et exploité à VERDUN (Meuse), 4, rue Saint-paul, connu sous l'enseigne "PHARMACIE SAINT-PAUL" moyennant le prix de un million deux cent quarante sept mille euros (1.247.000 €) s'appliquant :

- aux éléments incorporels pour : 1.242.000 €.
- aux éléments corporels pour : 5.000 €.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de l'enregistrement de la déclaration d'exploitation de la SELARL Pharmacie Saint-Paul conformément à la loi.

II. Et suivant acte reçu par même notaire le 29 mars 2005, enregistré à SAINTE-MENEHOULD le 1^{er} avril 2005, Bordereau n°2005/114, case n°1, il a été constaté la réalisation de la condition suspensive ayant affecté la cession sus-énoncée.

Les oppositions, s'il y a lieu seront reçues dans les dix jours de la dernière en date des publications légales, en l'étude de Maître Serge MICHEL, Notaire à TRIAUCOURT EN ARGONNE (Meuse) où domicile est élu.

Pour avis, Le Notaire.

LES ANNONCES LÉGALES SONT REÇUES
à "LES ÉCHOS DE LA MEUSE" 1, rue du Maréchal
de Metz - 55000 BAR-LE-DUC jusqu'au Mercredi
à l'IMPRIMERIE LEFEVRE à VERDUN 8, rue du
Général Sarrail - B.P. n° 244 55106 VERDUN
Cédex, jusqu'au Jeudi 12 h 00
POUR PUBLICATION LE LUNDI SUIVANT.

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à BELLEVILLE SUR MEUSE du 15/4/2005, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société à responsabilité limitée.

Dénomination : GLDC.

Siège social : BELLEVILLE SUR MEUSE (55430)
Zone artisanale.

Objet : En France comme à l'étranger, la prise de participations ou d'intérêts dans toutes sociétés et entreprise ayant des activités industrielles, commerciales, financières, mobilières, immobilières ou de prestations de services. La gestion de ces participations ainsi que l'exercice de tous droits y attachés. L'assistance et la prestation de services sous quelque forme que ce soit et à quelque titre que ce soit, aux entreprises dans lesquelles la société a pris une participation. L'acquisition, par quelque mode que ce soit et de quelque façon que ce soit, de tous immeubles et la gestion desdits immeubles, l'achat, la vente, la prise à bail, la location, la gérance, la participation directe ou indirecte par tous moyens ou sous quelque forme que ce soit, à toutes entreprises et à toutes sociétés créées ou à créer, ayant le même objet ou un objet similaire ou connexe.

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés.

Capital : 200.000 €.

Gérance : Monsieur Rémi NEMESIN, demeurant à JULVECOURT (55120) 4, rue Savary.

Immatriculation : au registre du commerce et des sociétés de VERDUN.

Pour avis, le représentant légal.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERDUN

Par jugement du 14/04/2005, le tribunal a prononcé la liquidation judiciaire et la résolution du plan de :

Monsieur PAPI Michel Henri

19, avenue de Douaumont 55100 VERDUN

Vente de peinture, papiers peints et moquette, revêtements sols et murs, vitrerie.

Liquidateur : Maître DOUILLET Jean-Patrick

34 rue du Tribel BP 25 - 55000 BAR LE DUC

Après duquel les créances sont à déclarer dans le délai de deux mois à compter de la date de publication au BODACC.

Le Greffier.

HAZEAUX ET BEAUDOUIN PHARMACIENS

Société en Nom Collectif en liquidation
au capital de 77.749 €.

Siège social : 62, Boulevard de la Rochelle

55000 BAR LE DUC

487 320 335 RCS BAR LE DUC

Par décision du 12/04/2005, les associés, après avoir entendu la lecture du rapport des liquidateurs, ont approuvé les comptes de liquidation, donné quitus aux liquidateurs Mmes Monique HAZEAUX et Anne-Marie BEAUDOUIN, les ont déchargé de leur mandat et ont prononcé la clôture des opérations de liquidation rétroactivement au 31/03/2005.

Le dépôt des comptes de la liquidation au greffe du tribunal de commerce de BAR LE DUC.

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE VERDUN

Par jugement du 14/04/2005, le tribunal a prononcé la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de :

Monsieur BASER Birol

22, rue G. Brassens 55100 VERDUN.

Le Greffier.

Cabinet de Maître Jean Pierre LECHAUDEL
5, Rue du Cygne BP 221 - 55005 BAR LE DUC

CHANGEMENT DE RÉGIME MATRIMONIAL

Monsieur André FORTELLE, né le 20 juillet 1943 à BELLEVILLE SUR MEUSE 55100, de nationalité française, retraité, Madame Ariette DEMEUSY, née le 17 juillet 1946 à BERK SUR MER 62600, de nationalité française, employée, demeurant ensemble 10 rue de la Porte au Four 55000 TANNOIS, vont présenter au tribunal de Grande Instance de BAR LE DUC une requête aux fins de voir homologuer leur changement de régime matrimonial adoptant, par acte de Maître Michel RAFFAITIN en date du 30 mars 2005, le régime de la communauté universelle.

Pour extrait, l'avocat des époux FORTELLE,
Maître Jean Pierre LECHAUDEL.

Etude de Me Marie-Hélène GEORGE
Notaire associé à SAINT-MIHIEL (Meuse)

SOCIÉTÉ CIVILE D'EXPLOITATION AGRICOLE MOUTEAUX

au capital de 36.816,44 €.

Siège social : 55320 GENICOURT SUR MEUSE
RCS VERDUN 389 363 995

MODIFICATIONS STATUTAIRES

D'une délibération en date du 8 mars 2005, déposée au rang des minutes le même jour, les associés ont décidé :

1. Changement de gérant : les associés ont pris acte de la décision prise par monsieur Laurent MOUTEAUX de démissionner de ses fonctions. Ils ont décidé ensuite de nommer en qualité de nouveau gérant, pour le remplacer à compter du 1^{er} janvier 2005, Monsieur Sylvain LEROUX, demeurant à VERDUN, 1, avenue d'Étain. L'article 10 des statuts est modifié en conséquence.

2. De réduire le capital social à concurrence de un cinquième et de le porter ainsi de 36.816,44 € à 7.363,29 €. L'article 7 des statuts est modifié comme suit : "Le capital social est fixé à la somme de 7.363,29 €, divisé en 805 parts de 3,5 € chacune, numérotées de 1 à 805 intégralement libérées, souscrites en totalité par les associés et attribuées à chacun d'eux en proportion de leurs apports respectifs."

Le dépôt légal sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de VERDUN.

Pour avis, Me GEORGE.

FIDUREX

SA au capital de 600.000 €.

Siège social : 29, Boulevard de la Rochelle

55000 BAR LE DUC

330 252 693 RCS BAR LE DUC

Le conseil d'administration du 28/02/2005 a :

- pris acte de la démission de M. Claude FELIX de ses fonctions d'administrateur et de président du conseil d'administration et de directeur général à compter du même jour,

- nommé M. Daniel FELIX, 2, allée des Cépages à BAR LE DUC (55000) en qualité de président du conseil d'administration et de directeur général et M. François PETITJEAN 4, Rue Louis Joblot à BAR LE DUC (55000) aux fonctions de directeur général délégué.

Dépôt légal au RCS de BAR LE DUC.

SOCIÉTÉ MARDREY

Société Anonyme en liquidation
au capital de 76.224 €.

Siège social : rue de Thann 68120 PFASTATT

RCS MULHOUSE B 348 860 776

Aux termes d'une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 1^{er} décembre 2004, il a été décidé de cesser l'activité de la société à compter du 04 décembre 2004 et de transférer à compter du même jour le siège social de la société à (55190) PAGNY SUR MEUSE Z.I. LES HERBUES R.N.4, l'article 4 des statuts étant modifié en conséquence.

Il est rappelé que la société a pour activité l'exploitation d'un fonds de commerce de type grande surface spécialisée de bricolage.

La société a une durée de 99 ans à compter du 29 décembre 1988 et a été constituée à cette date par apports en numéraires équivalents au montant de son capital social.

Elle fera donc l'objet d'une immatriculation au R.C.S. de BAR LE DUC.

L'Assemblée Générale.

ELIDE Société d'avocats

57070 SAINT JULIEN LES METZ

2 Rue Henri Dunant - Tél. 03 87 17 42 80

CARROSSERIE INDUSTRIELLE

LAMBERT Désormais dénommée

CONDUCTEUR INDUSTRIEL LAMBERT

SAS au capital de 305.000 €.

Siège social : 55150 DAMVILLERS

Route de Verdun

327 324 406 RCS VERDUN

SIRET : 327 324 406 00013

Par décision collective des associés du 30 septembre 2004, Mme Sylvana LAMBERT, demeurant à 55150 DAMVILLERS - rue de la Prairie, a été nommée en qualité de directeur général.

L'assemblée du 26 mars 2005 a adopté la dénomination suivante : "CONDUCTEUR INDUSTRIEL LAMBERT".

Pour avis.

FIDUREX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 600 000 EURO
SIÈGE SOCIAL : 29 BOULEVARD DE LA ROCHELLE
BAR LE DUC (MEUSE)
330 252 693 RCS BAR LE DUC

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION **EN DATE DU 28 FEVRIER 2005**

L'an deux mille cinq,
et le vingt huit février, à l'issue de l'assemblée générale annuelle,
le conseil d'administration s'est réuni au siège social, sur convocation de son président.

Sont présents ou représentés :

- Monsieur Daniel FELIX, administrateur et Directeur Général délégué,
- Monsieur Jean-Paul MAGNIN, administrateur,
- Monsieur François PETITJEAN, administrateur,

Monsieur Daniel FELIX Président de séance, constate après avoir fait signer le registre de présence par les membres entrant en séance, que les administrateurs présents réunissent la moitié au moins des membres en fonction et que le conseil peut valablement délibérer.

Il rappelle que l'assemblée générale de ce jour a pris acte des décisions de Monsieur Claude FELIX de mettre fin à son mandat d'administrateur et à ses fonctions de Directeur Général.

Il appartient au Conseil de désigner un nouveau Président du conseil d'administration et un nouveau Directeur Général, étant précisé que l'article 15 des statuts de la société stipule que la direction générale de la société est assumée soit par le Président du conseil d'administration, soit par une autre personne physique.

Le Président de séance déclare la discussion ouverte et après échange de vues, le conseil, à l'unanimité, moins une abstention, désigne en qualité de Président du conseil d'administration et Directeur Général, Monsieur Daniel FELIX, domicilié professionnellement à BAR LE DUC 55000, 29 Boulevard de la Rochelle et demeurant à BAR LE DUC (55000) 2, Allée des Cépages.

Monsieur Daniel FELIX continuera de percevoir une rémunération identique à celle qui lui a été précédemment attribuée à raison de ses fonctions de Directeur Général délégué.

Monsieur Daniel FELIX remercie ses collègues de la confiance qu'ils lui témoignent et déclare accepter ces nouvelles fonctions .

Reprenant la parole, le nouveau Président suggère que soit désigné en qualité de Directeur Général délégué, Monsieur François PETITJEAN, domicilié professionnellement à COMMERCY 55200, 1 bis rue de Lisle et demeurant à BAR LE DUC (55000) 4, rue Louis Joblot.

La discussion est ouverte et après échange de vues, le conseil, à l'unanimité, moins une abstention, désigne en qualité de Directeur Général délégué, Monsieur François PETITJEAN.

Monsieur François PETITJEAN continuera de percevoir une rémunération identique à celle qui lui a été attribuée.

Monsieur François PETITJEAN remercie ses collègues de la confiance qu'ils lui témoignent et déclare accepter cette fonction.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un administrateur.

Le Président

Un Administrateur

Bon pour acceptation
du mandat de Président
du conseil d'administration
et de Directeur Général

Bon pour acceptation du mandat
de Directeur Général délégué